

OMPI



B/A/XV/ 1

ORIGINAL : anglais

DATE : 29 avril 1994

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OEUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES (UNION DE BERNE)

ASSEMBLEE

Quinzième session (4^e session extraordinaire)
Genève, 28 et 29 avril 1994

RAPPORT

adopté par l'Assemblée

I. Introduction

1. La présente quinzième session (4^e session extraordinaire) de l'Assemblée de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Union de Berne) (ci-après dénommée "l'Assemblée") a été convoquée en vertu de la décision prise par l'Assemblée en septembre 1993 (voir le poste 01.3) du document AB/XXIV/2 et le paragraphe 267 du document AB/XXIV/18). Sa convocation, par les circulaires C.L. 1109 et 1110, datées du 25 mars 1994, fait suite à une demande formulée par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique dans une lettre, en date du 23 mars 1994, émanant de M. Bruce A. Lehman, sous-secrétaire au commerce et commissaire aux brevets et marques, dont une copie a été jointe en annexe aux circulaires susmentionnées. Dans cette lettre, les Etats-Unis d'Amérique demandaient que la tenue des réunions du Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et du Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, prévues pour la période du 6 au 17 juin 1994 (ci-après dénommées les "réunions du mois de juin"), soit réexaminée.

2. Les représentants des 44 Etats ci-après (membres de l'Union de Berne) ont participé à la réunion : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Libye, Malte, Maroc, Mexique, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay et Venezuela. Quatre Etats observateurs, à savoir l'Algérie, l'Indonésie, la République de Corée (non membres de l'Union de Berne) et la Turquie (membre de l'Union de Berne, mais non de l'Assemblée), et une organisation intergouvernementale - la Commission européenne - ont aussi pris part à la réunion.

3. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

II. Ouverture de la session par le directeur général

4. Le directeur général de l'OMPI a souhaité la bienvenue aux participants et a ouvert la réunion.

III. Election d'un président

5. Etant donné que le président et les deux vice-présidents élus lors de la précédente session de l'Assemblée, en septembre 1993, n'étaient pas présents, il a fallu élire un président ad hoc. M. Henry Olsson (Suède) a été élu à l'unanimité président ad hoc de l'Assemblée pour la présente session.

IV. Examen de la demande formulée par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique

Déclarations générales

6. Le seul point de l'ordre du jour était constitué par la question de savoir s'il y a lieu de maintenir les dates des sessions du Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et du Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (6 au 17 juin 1994), qui ont été fixées par l'Assemblée lors de sa session de septembre 1993 (voir les paragraphes 225, 226 et 267 du document AB/XXIV/18).

7. La délégation du Mexique, prenant la parole au nom d'un groupe de pays latino-américains, a soulevé un point d'ordre. Elle a noté et regretté que l'interprétation vers l'espagnol et à partir de cette langue ne soit pas assurée. La délégation de l'Espagne a appuyé l'intervention de la délégation du Mexique. Le directeur général a expliqué que, la présente session extraordinaire ayant dû être convoquée précipitamment, le temps avait manqué pour prendre les dispositions nécessaires. Après une brève suspension de la séance, demandée par la délégation du Mexique, l'interprétation en français et en anglais à partir de l'espagnol a été immédiatement assurée, et, dès le début de la réunion de l'après-midi du premier jour, l'interprétation en espagnol a aussi été assurée.

8. La délégation de l'Egypte a dit que l'interprétation en arabe est importante pour les délégations arabes, notamment pour la prise de notes et l'établissement ultérieur de leurs propres rapports.

9. Le président a ensuite ouvert les débats sur l'unique point de l'ordre du jour.

10. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a souhaité tout d'abord réaffirmer qu'elle soutient fermement l'OMPI et a souligné l'importance du travail de cette organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins. En demandant un report, elle cherche aussi à faire en sorte d'optimiser la contribution de l'OMPI. Les pays représentés ici viennent de terminer sept années de négociation sur la propriété intellectuelle dans le cadre de l'Uruguay Round. Au cours des dernières semaines de ces négociations, des questions difficiles et conflictuelles ont surgi dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins. Par conséquent, il est nécessaire de disposer de davantage de temps, premièrement, pour déterminer l'orientation et le contenu du travail futur à effectuer au niveau international et, deuxièmement, pour étudier attentivement la façon dont les questions difficiles en suspens pourraient être traitées. Le Gouvernement des Etats-Unis a clairement opté pour la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle afin d'établir des voies de raccordement entre les systèmes du "copyright" et du droit d'auteur. A cette fin, des initiatives ont été prises en vue d'introduire dans la législation américaine des notions dont il n'a jamais été question jusqu'à présent, telles que la perception d'une redevance sur les appareils et les supports d'enregistrement audionumériques ainsi qu'un projet de droit de communication publique des enregistrements audionumériques. En outre, les Etats-Unis étudient actuellement les conséquences qui pourraient découler de la création de son infrastructure nationale d'information, autrement dit de la "superautoroute électronique". Des études analogues sont également en cours dans d'autres pays. Un projet de rapport du Gouvernement des Etats-Unis, esquissant les problèmes éventuels et la tendance actuelle en ce qui concerne les solutions à envisager, doit être publié en mai ou juin 1994. Il ne semble pas qu'il sera nécessaire de procéder à une révision complète des droits existants, mais certains droits, tels que les droits de distribution et de représentation ou d'exécution publique, devront, selon toute vraisemblance, être réexaminés. La délégation a conclu en suggérant que les mémorandums élaborés par le Bureau international pour les réunions de juin soient distribués comme documents de travail, accompagnés d'une demande d'observations. Le Bureau international pourra ensuite élaborer des mémorandums révisés ou un additif, et de nouvelles dates de réunion pourront être fixées pour la fin de l'année civile en cours.

11. La délégation du Royaume-Uni a déclaré qu'elle préfère que les réunions prévues pour le mois de juin soient maintenues. Dans son pays et dans d'autres Etats membres de l'Union européenne, il existe une volonté, notamment dans les milieux intéressés, de continuer à examiner les questions de fond figurant actuellement à l'ordre du jour des deux comités d'experts. La délégation comprendra certes que les réunions soient reportées de façon à donner aux participants des deux comités plus de temps pour étudier et commenter les propositions du Bureau international, mais les réunions en question devront être reportées à une date qui soit proche de manière à ne pas rompre la dynamique acquise. Un report à une date éloignée irait à l'encontre du but recherché et inciterait des participants à mettre à l'écart la question au lieu d'accélérer le débat. A son avis, les réunions devront en tout état de cause se tenir avant la fin de 1994. En ce qui concerne la suggestion de la délégation des Etats-Unis de distribuer les projets de mémorandums élaborés par le Bureau international pour les réunions de juin, elle est intéressante, mais elle ne doit pas aboutir, si elle est acceptée, à retarder la diffusion de ces documents.

12. La délégation du Brésil a estimé que le travail des deux comités d'experts est très valable et utile, notamment pour l'élaboration d'une nouvelle législation dans son pays. Selon elle, les trois points contenus dans la lettre susmentionnée du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ne justifient pas que les dates des réunions soient remises en question. S'agissant du premier point, il serait plus judicieux d'examiner les aspects de propriété intellectuelle soulevés par les nouvelles techniques dans une instance multilatérale avant d'arrêter les positions nationales. S'agissant du deuxième point, il n'est pas possible de faire abstraction de la différence fondamentale qui existe dans le fondement juridique des droits des auteurs, d'une part, et des droits voisins, d'autre part. Enfin, l'achèvement des négociations du cycle d'Uruguay, et en particulier la conclusion de l'Accord relatif aux ADPIC, ne constitue pas une raison pour retarder les travaux de l'OMPI; en fait, ces négociations ont été invoquées à plusieurs reprises par le passé pour retarder ces mêmes travaux. La délégation du Brésil préférerait donc très nettement que les dates convenues soient maintenues, mais elle a été rassurée d'entendre que la délégation des Etats-Unis d'Amérique suggère que les réunions se tiennent avant la fin de l'année et non qu'elles soient repoussées sine die, comme la lettre susmentionnée pouvait le laisser croire. En ce qui concerne la documentation, elle a souscrit à l'idée de la diffuser le plus rapidement possible. Elle a aussi estimé qu'il ne serait pas approprié que le Bureau international établisse de nouveaux documents incluant des modifications faites sur la base des observations écrites des Etats membres.

13. La délégation de l'Egypte a dit ne pas être favorable au report des réunions prévues pour le mois de juin 1994. A son avis, l'élaboration d'une législation nationale n'est pas un motif suffisant pour remettre en cause des obligations acceptées précédemment par un Etat.

14. La délégation de la Belgique a indiqué qu'elle n'appuie pas la proposition des Etats-Unis d'Amérique. Le fait qu'un pays s'emploie à déterminer au niveau national l'incidence des techniques nouvelles sur la protection de la propriété intellectuelle ne doit pas être invoqué pour retarder les travaux menés par 80 autres pays. En ce qui concerne l'Accord relatif aux ADPIC, sa teneur probable est déjà connue depuis longtemps. La délégation a donc émis le souhait que les mémorandums élaborés pour les réunions de juin soient distribués et que les comités d'experts soient convoqués le plus rapidement possible.

15. Le président a résumé les débats qui ont eu lieu jusqu'à ce stade et a fait état de la demande des Etats-Unis d'Amérique et de l'attitude souple des autres délégations. Il a ajouté que, si un calendrier approprié peut être arrêté d'un commun accord, une solution acceptable pour tous les membres de l'Assemblée pourra peut-être être trouvée.

Discussion détaillée

16. Après des consultations informelles, des observations ont été faites au sujet, d'une part, du report demandé et, d'autre part, de l'établissement et de la diffusion des documents de travail destinés aux futures sessions des deux comités d'experts.

- Report

17. Toutes les délégations qui ont pris la parole sur ce point et l'observateur de la Commission européenne ont souligné la grande importance du rôle de l'OMPI dans le domaine de l'élaboration de normes, et de la compétence qui lui est reconnue à cet égard, notamment en ce qui concerne le droit d'auteur et les droits voisins. Ce rôle privilégié doit être maintenu et même renforcé, pour permettre à la fois de combler les lacunes de l'Accord relatif aux ADPIC et de tenir compte de l'évolution récente des techniques. Trois délégations ont aussi fait ressortir le besoin urgent de normes internationales actualisées dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, ainsi que l'importance qu'il y a à établir ces nouvelles normes au niveau multilatéral. De nombreuses délégations et l'observateur de la Commission européenne ont aussi réaffirmé leur engagement à poursuivre une collaboration constructive et positive dans le cadre de l'OMPI et en particulier au sein des deux comités d'experts.

18. Un grand nombre de délégations et l'observateur de la Commission européenne ont dit qu'ils préféreraient que les dates des réunions de juin soient maintenues comme initialement prévu, mais qu'ils comprenaient les raisons avancées pour un report relativement limité dans le temps; cela donnerait notamment à tous les participants le temps nécessaire pour étudier les mémorandums établis par le Bureau international et pour procéder à des consultations avec les milieux intéressés et entre groupes de pays ayant certains intérêts communs; cela permettrait aussi aux travaux de se poursuivre sur la base d'un consensus.

19. D'autres délégations ont estimé que les raisons avancées pour demander un report n'étaient pas valables; cependant, pour permettre aux travaux des deux comités de se poursuivre dans un esprit de coopération constructif, elles ont dit pouvoir accepter la proposition visant à reporter les réunions jusqu'à la fin de 1994.

20. Une délégation a dit que, à son avis, il n'y a pas de raison de retarder davantage l'étude des problèmes posés par l'application des nouvelles techniques, y compris celle des réseaux numériques d'information. En fait, il vaut mieux examiner ces questions avant que les problèmes ne soient réglés définitivement au niveau national. En recherchant des solutions à ces problèmes, il y a lieu de faire une nette distinction entre le droit d'auteur et les droits voisins. Cette même délégation a demandé que les dates initialement prévues pour les réunions à venir soient maintenues.

21. En ce qui concerne la durée d'un report éventuel, plusieurs délégations qui ont dit pouvoir accepter un report limité dans le temps ont insisté pour que celui-ci n'aille pas au-delà de la fin de 1994. Une autre délégation a souhaité pouvoir disposer d'un temps de réflexion plus long mais a dit pouvoir néanmoins accepter ce délai. Une autre délégation encore a exprimé l'avis que les réunions devraient être reportées jusqu'au printemps prochain, afin de donner à tous les participants davantage de temps pour étudier minutieusement toutes les questions en jeu. Il est plus important d'avoir des débats fructueux que de respecter à tout prix un calendrier.

- Documents

22. Un grand nombre de délégations et l'observateur de la Commission européenne ont souhaité que les mémorandums établis pour les réunions de juin soient diffusés dès que possible. Plusieurs délégations ont exprimé le point de vue selon lequel ces documents devront être publiés sous une forme provisoire. Beaucoup de délégations ont ajouté que le Bureau international devra offrir aux Etats membres des deux comités d'experts et à la Commission européenne la possibilité de formuler des observations sur les documents provisoires, jusqu'au 15 septembre 1994. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays latino-américains, a proposé que les documents soient diffusés dès que possible et que la question de savoir si les observations faites par les gouvernements doivent être annexées aux documents ou incorporées dans une version révisée de ces documents soit examinée à la session suivante de l'Assemblée, en septembre 1994. Ces observations devront être diffusées conformément aux pratiques établies de l'OMPI.

23. Des délégations ont aussi déclaré que le Bureau international devra avoir la liberté de réviser les mémorandums provisoires, si les observations reçues le justifient. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays industrialisés ayant certains intérêts communs, a ajouté que tel sera le cas si un nombre substantiel de pays formulent des observations ou propositions analogues. D'autres délégations ont estimé que les observations reçues devront seulement être annexées aux mémorandums et elles ont réitéré que, en tout état de cause, une transparence complète devra être maintenue dans le processus.

24. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays latino-américains, a demandé que le Bureau international établisse une analyse de l'Accord relatif aux ADPIC et de ses incidences sur les conventions administrées par l'OMPI. Elle a ajouté qu'elle n'insistait pas pour qu'une décision soit prise sur sa demande à la session extraordinaire en cours de l'Assemblée.

Conclusions

25. Après une pause pour des consultations informelles, les décisions ci-après ont été prises à l'unanimité :

i) avant le 10 mai 1994, deux mémorandums établis par le Bureau international sur la base des délibérations des deux comités, de juin et novembre 1993 respectivement, seront, conjointement avec une invitation à communiquer des observations, envoyés en tant que projets provisoires aux gouvernements des pays membres de l'Union de Berne et à la Commission européenne; l'invitation indiquera que les observations devront parvenir au Bureau international avant le 1er septembre 1994;

ii) le Bureau international mettra à la disposition des participants de la session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union de Berne (26 septembre - 4 octobre 1994) le texte de toutes les observations reçues;

iii) à la lumière de ces observations, l'Assemblée décidera si les observations seront prises en compte lors de l'élaboration de la version définitive des deux mémorandums, ou décidera que les projets provisoires seront, sans aucun changement, diffusés en tant que documents publics définitifs, les observations leur étant simplement annexées;

iv) les documents visés à l'alinéa précédent devront être expédiés par le Bureau international à toutes les entités invitées aux réunions des comités (gouvernements, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales) avant le 1^{er} novembre 1994;

v) les deux comités devront être convoqués et se réunir aux dates suivantes : le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, du 5 au 9 décembre 1994, et le Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, du 12 au 16 décembre 1994, tous deux au siège de l'OMPI.

V. Adoption du rapport et clôture de la session

26. L'Assemblée a adopté à l'unanimité le présent rapport. Puis, après les remerciements d'usage, le président a prononcé la clôture de la session.

[L'annexe suit]

ANNEXE/ANNEX

LISTE PROVISoire DES PARTICIPANTS
PROVISIONAL LIST OF PARTICIPANTS

I. ETATS MEMBRES/STATES MEMBERS

(dans l'ordre alphabétique des noms français des Etats/
in the alphabetical order of the names in French of the States)

ALLEMAGNE/GERMANY

Jürgen SCHMID-DWERTMANN, Deputy Director General, Federal Ministry of Justice,
Bonn

ARGENTINE/ARGENTINA

María Cristina TOSONOTTI (Srta.), Segundo Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Frank Robert SCHONEVELD, Minister-Counsellor (Legal), Attorney-General's
Department, Australian Embassy, Brussels

AUTRICHE/AUSTRIA

Hugo Maria SCHALLY, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BELGIQUE/BELGIUM

Carine DOUTRELEPONT (Mme), conseiller, Ministère de la justice, Bruxelles

BRESIL/BRAZIL

Roberto JAGUARIBE, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Frederico ARRUDA, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CANADA

Madeleine T. BETTS (Mrs.), Senior Analyst, Intellectual Property, Mission of Canada to the European Union, Brussels

Allen Zangwil HERTZ, Senior Policy Analyst Intellectual Property (EEI), Department of Foreign Affairs, Ottawa

Patricia SMITH (Ms.), Senior Policy Analyst, Copyright Department of Canadian Heritage, Ottawa

Anne McCASKILL (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

CHILI/CHILE

Alejandro ROGERS, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

CHINE/CHINA

YU Pingan (Ms.), Deputy Chief of International Division, National Copyright Administration of China (NCAC), Beijing

GU Keping (Mrs.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

COLOMBIE/COLOMBIA

Fernando ZAPATA LOPEZ, Director General, Unidad Administrativa Especial, Dirección Nacional del Derecho de Autor, Santa Fe de Bogotá

Juan Carlos ESPINOSA, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

COSTA RICA

Javier RODRIGUEZ ALPIZAR, Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

DANEMARK/DENMARK

Johannes NØRUP-NIELSEN, Head of Division, Ministry of Cultural Affairs, Copenhagen

EGYPTE/EGYPT

Hisham SHUAER, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

EQUATEUR/ECUADOR

Martha PARRA (Srta.), Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

ESPAGNE/SPAIN

Teresa PEREA, Jefe, Sección de Estudios Jurídicos, Ministerio de Cultura, Subdirección General de la Propiedad Intelectual, Madrid

ETATS-UNIS D'AMERIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Representative

Michael K. KIRK, Assistant Commissioner for External Affairs, Patent and Trademark Office, United States Department of Commerce, Washington, D.C.

Alternative Representatives

Michael KEPLINGER, Senior Attorney Adviser, Office of Legislation and International Affairs, Patent and Trademark Office, United States Department of Commerce, Washington, D.C.

Howard H. LANGE, Director, Office of Intellectual Property and Competition, Bureau of Economic and Business Affairs, Department of State, Washington, D.C.

Marybeth PETERS (Mrs.), Policy Planning Adviser to the Register of Copyrights, Copyright Office, Library of Congress, Washington, D.C.

Advisers

Michael T. BARRY, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

FINLANDE/FINLAND

Jukka LIEDES, Special Government Adviser, Ministry of Education, Helsinki

FRANCE

Hélène DE MONTLUC (Mme), chef, Bureau de la propriété littéraire et artistique, Ministère de la culture et de la francophonie, Paris

Frédérique GENTON, chargée de mission, Ministère de la culture et de la francophonie, Paris

Joëlle ROGE (Mme), conseiller juridique, Mission permanente, Genève

GABON

Venance MBINGT-ABDOULAYE, premier conseiller, Mission permanente, Genève

GHANA

Yao EKAR, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

GRECE/GREECE

Antonios YGONTZAS, Senior Legal Adviser of the Minister, Prime Minister Office, Greek Parliament, Athens

Christina TSALAMATA (Miss), Legal Adviser of the Minister, Prime Minister Office, Greek Parliament, Athens

HONGRIE/HUNGARY

Gábor FALUDI, Legal Director, Hungarian Bureau for the Protection of Authors' Rights (ARTISJUS), Budapest

IRLANDE/IRELAND

Vincent OREILLY, Head, Intellectual Property Unit, Department of Enterprise and Employment, Dublin

ITALIE/ITALY

Antonio BENARDINI, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

JAPON/JAPAN

Masato KITANI, Director, International Copyright Office, Copyright Division, Agency for Cultural Affairs, Tokyo

Hitoshi WATANABE, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Hiroshi TAKAHASHI, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KENYA

Daniel D.C. DON NANJIRA, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

LIBYE/LIBYA

Mohamed EL-FAKIH SALEH, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

MALTE/MALTA

Martin VALENTINO, First Secretary, Chargé d'affaires a.i., Permanent Mission, Geneva

MAROC/MOROCCO

Fatima BAROUDI (Mlle), troisième secrétaire, Mission permanente, Genève

MEXIQUE/MEXICO

Dolores JIMENES HERNANDEZ (Sra.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra

NORVEGE/NORWAY

Helge SÖNNELAND, Director General, Royal Norwegian Ministry of Cultural Affairs, Oslo

PAKISTAN

Irfan BALOCH, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

PARAGUAY

Rigoberto GAUTO VIELMAN, Consejero, Encargado de Negocios a.i., Misión Permanente, Ginebra

PAYS-BAS/NETHERLANDS

Wouter Jan LOK, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PEROU/PERU

Javier PRADO, Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

PORTUGAL

Adriano QUEIROS FERREIRA, conseiller juridique, Mission permanente, Genève

REPUBLIQUE TCHEQUE/CZECH REPUBLIC

Richard WAGNER, conseiller, Mission permanente, Genève

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Peter BRITTON, Head of Copyright Policy, Intellectual Property Policy Directorate, The Patent Office, London

SUEDE/SWEDEN

Henry OLSSON, Special Government Adviser, Ministry of Justice, Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Carlo GOVONI, chef du service droit d'auteur, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

TUNISIE/TUNISIA

Fatima DABOUSSI (Mme), attaché près la Mission permanente, Genève

TURQUIE/TURKEY

Bayram KACAR, Deputy Counsellor, Permanent Mission, Geneva

URUGUAY

Carlos AMORIN, Consejero, Misión Permanente, Ginebra

VENEZUELA

Violeta FONSECA (Srta.), Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

II. ETATS OBSERVATEURS/OBSERVER STATES

ALGERIE/ALGERIA

Salah ABADA, directeur général, Office national du droit d'auteur, Ministère de la culture, Alger

INDONESIE/INDONESIA

Kusumo Priyo HANDRIYO, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Leonardo DOS REIS, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

REPUBLIQUE DE COREE/REPUBLIC OF KOREA

Yang Sup CHUNG, Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

III. ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE/
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION

COMMISSION EUROPEENNE (CE)/EUROPEAN COMMISSION (EC)

Paul VANDOREN, Head of Unit, Directorate-General XV E-4, Copyright and Neighboring Rights, Brussels

Jonathan STOODLEY, Administrator, Directorate-General XV E-4, Internal Market and Financial Services, Brussels

Keith MELLOR, administrateur principal, Secrétariat général, Conseil de l'Union européenne, Bruxelles

IV. BUREAU/OFFICERS

Président ad hoc/ad hoc Chairman: Henry OLSSON (Suède/Sweden)

Secrétaire/Secretary: Mihály FICSOR (OMPI/WIPO)

V. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI)/INTERNATIONAL BUREAU
OF THE WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Arpad BOGSCH, directeur général/Director General

Mihály FICSOR, sous-directeur général/Assistant Director General

Jørgen BLOMQVIST, chef de la Section de l'information sur le droit d'auteur/Head, Copyright Information Section

Daniel GERVAIS, chef de la Section des projets en matière de droit d'auteur/Head, Copyright Projects Section

[Fin de l'annexe et du document/
End of Annex and of document]

